

A l'issu de son conseil syndical, FO ADP prend position !

Au regard de l'évolution soudaine de la situation, le syndicat FO ADP a pris le temps de réunir ces instances aujourd'hui, 14 juillet afin de déterminer sa position.

N'ayant pas à disposition le protocole d'accord officiel signé par la CGC et l'UNSA, cette prise de position est donc prudente par principe et se fonde uniquement sur les éléments en notre possession (à savoir le mail du PDG, les articles de presse, et des informations sur les réseaux sociaux, ...).

Le protocole d'accord doit être rendu public dans les plus brefs délais

Comme l'ensemble des salariés, le syndicat FO ADP a été informé hier (13 juillet à 20h28) par le PDG. Il écrit dans son mail : *"La direction, la CFE CGC et l'UNSA SAPAP ont signé un protocole de levée du préavis de grève du 16 juillet et de sortie du conflit. Ce protocole prévoit notamment un certain nombre de mesures encadrant durablement les mesures Pact, supprimant la clause de mobilité géographique, revalorisant les IDT 1 et 2 sur 2021/2023, ainsi qu'une mesure pour les salariés en bout de grille et fin d'ancienneté à partir du 1^{er} janvier 2024. (...)"*

Dès lors, FO ADP a cherché à obtenir l'accord signé auprès des signataires que cela soit la direction ou les syndicats signataires (CGC et UNSA) et/ou participants aux négociations. Force est de constater qu'il y a une difficulté incompréhensible à l'obtenir.

Le syndicat FO comprend totalement l'immense émoi, voir colère des agents suscités par l'annonce faite par le PDG. Ce sentiment est d'autant plus légitime quand dans les assemblées générales, il a été répété à l'envie par l'ensemble des syndicats que *"les grévistes devaient décider"*.

Avec le climat de tension qui s'est exacerbé depuis des semaines, il serait INCOMPREHENSIBLE que :

- 1) Les agents ne puissent pas mesurer et analyser par eux-mêmes le présent accord,**
- 2) L'assemblée générale de grévistes du 16 juillet prochain ne puisse pas en disposer pour en discuter librement et collectivement,**

Le syndicat FO estime qu'il est nécessaire de rendre public le protocole d'accord dans les plus brefs délais

afin que les agents en grève depuis des semaines puissent en prendre connaissance et en discuter librement

Les négociations ont-elles permis d'obtenir satisfaction ?

Le communiqué du 1^{er} juin signé par tous les syndicats dont le syndicat FO ADP exprimait nettement une revendication : le retrait du Pact/PSE.

Depuis, les assemblées générales, avant grève et pendant les grèves, n'ont fait qu'appuyer cette revendication. Aucune d'entre elles n'ont modifié ce mandat.

Hier encore, que cela soit les pompiers réunis en assemblée en présence des syndicats CGT et FO ou les agents de la DSI réunis en présence de FO ne modifiaient en rien le mandat initial.

Ajoutons que cette revendication était d'ailleurs dans l'ensemble des préavis de grève pour ce 16 juillet, y compris ceux qui ont été levés hier. Qu'en est-il concrètement ?

Pour reprendre les propos de la direction dans les médias, il semblerait que l'accord *"encadre la mise en œuvre du projet PACT"*. Il contiendrait des "garanties" pour les salariés qui seraient assurés de ne pas perdre *"plus de - 5% en 2021 et en 2022, puis pas plus de - 4% en 2023 (...)* avec une garantie de retrouver leur rémunération de 2019 au plus tard en 2024, sans condition". Si le niveau de 2019 était retrouvé avant 2024, alors *"cette garantie s'appliquerait"*.

https://www.bfmtv.com/economie/entreprises/transports/greve-aux-aeroports-de-paris-accord-signé-avec-les-syndicats-sauf-la-cgt_AD-202107140145.html

Il semblerait que la clause de mobilité géographique serait supprimée si on en croit le mail du PDG. Il ajoute une revalorisation sans en préciser le montant des *"IDT 1 et 2 sur 2021/2023"* (dispositif venant en remplacement des Indemnités kilométriques), et *"une mesure pour les salariés en bout de grille et fin d'ancienneté à partir du 1^{er} janvier 2024"* sans en préciser la nature.

Si ces données sont vérifiées, alors la mobilisation a contraint la direction à faire un timide recul.

En effet, -5% sur 2021, - 5% sur 2022, et -4% sur 2023. Ce n'est pas les -7% initialement prévu.

La suppression de la clause de mobilité, ce n'est pas la même chose que si elle est généralisée à tous les agents ADP. Encore faut-il avoir des garanties de la direction qu'elle ne généralise pas les postes "bi-plateforme".

Il n'en reste pas moins que :

- Le PACT est toujours présent avec sa conséquence immédiate : la suppression définitive de nombreux droits collectifs résultant de l'application du statut du personnel et de son manuel de gestion, d'accord en vigueur et d'usages et coutumes ;
- Les avenants au contrat de travail sont toujours présents avec le chantage aux licenciements qui en découle ;

Les revendications de FO demeurent

Sous prétexte de non-représentativité, FO a été exclu des négociations bien qu'appelant et en étant présent dans toutes les grèves. **FO a fait néanmoins savoir son positionnement à la direction et au Premier Ministre par la voie du secrétaire général de la confédération FO :**

" Les salariés, leurs syndicats, dont le syndicat FO, ont le sentiment que la direction utilise la situation créée par les effets de la crise sanitaire pour engager une réforme structurelle du statut de l'entreprise et de ses agents.

Parce que l'Etat, en sa qualité d'actionnaire principal de cette entreprise publique, est garant de l'équilibre du secteur du transport aérien, de la pérennité et du développement de son activité, nous en appelons à votre intervention auprès des instances dirigeantes d'ADP afin de permettre de débloquer cette situation. La première étape susceptible de rétablir les conditions d'un dialogue social apaisé serait sans doute le retrait des avenants aux contrats de travail – qui sont compris comme un contournement de la négociation collective – et de reprendre des négociations sur une autre base que le projet actuel.

Par ailleurs, le 2 juillet dernier, plusieurs dizaines de salariés ont été verbalisés ou sanctionnés pour des raisons indépendantes de leur volonté alors qu'ils manifestaient pacifiquement. Un abandon de ces sanctions serait aussi un gage d'apaisement de la situation."

En conséquence, FORCE OUVRIERE APPELLE POUR LE RETRAIT DU PACT/PSE

A LA GREVE ce vendredi 16 juillet 2021
(Préavis de grève du 16 juillet de 4h00 jusqu'au samedi 17 juillet 07h du matin)

A LA MANIFESTATION CONVOQUEE
Dès 7h du matin à CDG (terminal 2^E – porte 17)

Fidèle à nos traditions, la manifestation se conclura par une assemblée de gréviste qui discutera et décidera. Soyons-y nombreux.

Le syndicat FO ADP ne peut que se féliciter que l'Union départementale FO du 93 appelle les syndicats, ses membres et syndiqués FO du département à se joindre à la manifestation de Roissy.

Sans attendre, le syndicat FO demande à la direction de recevoir à l'issue de la manifestation une délégation de gréviste accompagnée des syndicats appelant à la manifestation.

adp.forceouvriere@gmail.com